



Fédération Départementale des Chasseurs de la Nièvre

*La chasse, une vraie passion d'aujourd'hui*

## Lettre d'information de la Fédération des Chasseurs de la Nièvre



Juillet 2020 - n° 98



### Consultations publiques sur les chasses traditionnelles

Les consultations publiques sur les quotas des chasses traditionnelles (chasse à la glu en PACA, chasse à la pante et à la matole en Nouvelle Aquitaine, tenderies dans les Ardennes), et sur la prolongation des moratoires de la chasse du courlis cendré et de la barge à queue noire sont ouvertes jusqu'au 17 juillet sur le site Internet du Ministère de la Transition écologique et solidaire. Même si nous ne sommes pas spécialement concernés dans notre département par ces espèces, la mobilisation de l'ensemble des chasseurs est indispensable.

[Explications et modalités de participation](#)



### Août 2020... Le livre événement pour les chasseurs !

Le Président de la FNC s'exprime largement sur l'avenir de la chasse et de la ruralité. A ne manquer sous aucun prétexte !

Depuis son élection, Willy Schraen a multiplié les réformes et engagé un dialogue permanent pour tenter de faciliter les relations entre le monde de la chasse et les autres utilisateurs de la nature.

Homme de convictions, il a une véritable vision politique sur la ruralité et son avenir, sur la place de la chasse dans une société de plus en plus tournée vers les villes et déconnectée de ses racines. Ses nombreuses rencontres au sommet de l'État lui ont permis de faire entrer la chasse dans le XXI<sup>e</sup> siècle. Sa combativité a provoqué la réaction de tous ceux qui militent pour l'abrogation de la chasse en France : animalistes, antispécistes, végétariens, etc. Il assure pourtant que les chasseurs sont les premiers écologistes de France.

Willy Schraen se livre à une évaluation de notre société fracturée et propose des solutions pour une reconquête des territoires par les citoyens et un remaillage entre ville et campagne, dans lequel une chasse éthique et raisonnée doit à la fois se maintenir et trouver sa place.

Préface de Me Eric Dupond-Moretti

240 pages, 19,90 €, à réserver auprès de la FDC 58 :

- par e-mail (fdc-58@wanadoo.fr)
- ou par téléphone (03 86 36 93 16)



## Enquête blaireautières : participation indispensable !

Les responsables des territoires de chasse sont sollicités pour participer à l'enquête sur l'abondance du blaireau (*Meles meles*) dans le département de la Nièvre.

A la demande de la DDT, cette enquête doit avoir lieu tous les 3 ans, la dernière enquête ayant eu lieu en 2017. Nous vous rappelons que nous devons justifier de la nécessité de la période complémentaire de chasse sous terre du blaireau fixée du 15 mai au 14 septembre, cette période pouvant être remise en cause.

C'est pourquoi, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Nièvre et l'Association Départementale des Equipages de Vénérie Sous Terre vous prient de bien vouloir [compléter le formulaire d'enquête](#) très simple en renseignant le nombre de blaireautières présentes sur votre territoire de chasse, à retrouver avant le 20 juillet.

Votre participation est très importante et déterminera l'avenir de la vénerie sous terre du blaireau dans la Nièvre. La FDC 58 et l'ADEVST 58 vous remercient par avance.

## Tableau des cotisations par hectare

Une "coquille" s'est glissée en page 7 de La Chasse en Nivernais n°79 (en cours de réception dans les boîtes à lettres) au niveau des deux tableaux de bas de page concernant les cotisations par hectare.

Les colonnes "*Coût bois et friche / hectare*" et "*Coût plaine / hectare*" ont été inversées. Le coût de la plaine étant d'un tiers du bois, et non l'inverse, les lecteurs attentifs l'auront déjà rectifié...

Voici le tableau tel qu'il aurait dû être imprimé :

Cotisations CTL non sous-zonés	Coût plaine / hectare	Coût bois et friche / hectare	Cotisations CTL non sous-zonés	Coût plaine / hectare	Coût bois et friche / hectare
CTL 1	0,30 €/ha	0,89 €/ha	CTL 10	0,55 €/ha	1,64 €/ha
CTL 2	0,34 €/ha	1,03 €/ha	CTL 14	0,66 €/ha	1,98 €/ha
CTL 3	0,29 €/ha	0,87 €/ha	CTL 15	0,77 €/ha	2,32 €/ha
CTL 4	0,46 €/ha	1,37 €/ha	CTL 20	0,78 €/ha	2,35 €/ha
CTL 5	0,43 €/ha	1,30 €/ha	CTL 21	0,66 €/ha	1,97 €/ha
CTL 8	0,72 €/ha	2,16 €/ha	CTL 22	0,48 €/ha	1,43 €/ha
CTL 9	0,78 €/ha	2,34 €/ha	CTL 24	0,37 €/ha	1,10 €/ha

fdc-58@wanadoo.fr / Tél : 03 86 36 93 16 / Fax : 03 86 57 10 97  
www.chasse-nature-58.com

*Association agréée au titre de la protection de l'environnement*